Image not found or type unknown

Un notaire designe dans le compromis, un deuxieme intervient

Par **SCHOENENBERGER**, le **12/12/2010** à **14:22**

Bonjour,

Lors du compromis de vente auprès des vendeurs dans les locaux de l'agence immobilière, il a été convenu que le seul notaire en charge de notre dossier était notre notaire (les acheteurs).

Un deuxième notaire peut-il intervenir en cours de finalisation de la préparation de l'acte authentique à la demande du vendeur (Monsieur uniquement, pas Madame, sont en cours de divorce) ?

Quel est notre recours sachant qu'il est également prévu dans le compromis de vente que l'acte authentique soit signé avant le 31/12 si cette intervention de dernière minute ne nous le permet pas ?

Merci pour vos retours.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés